

Déclaration N•0I4/NTSP-COP30/II/25**POUR UNE RDC SANS PÉTROLE : LA JUSTICE CLIMATIQUE COMMENCE ICI**

Alors que la COP30 se tient à Belém, au Brésil, la société civile congolaise réunie au sein de la coalition Notre Terre Sans Pétrole adresse cette déclaration aux autorités du gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Tout d'abord, nous tenons à saluer à nouveau l'engagement public pris par Son Excellence le Président Félix Tshisekedi et rappelé lors de la COP à Belém : « La République démocratique du Congo est l'un des rares pays au monde à avoir déjà consacré plus de 30% de son territoire à la conservation. » Nous apprécions et soutenons pleinement cette vision, qui constitue un signal fort envoyé à la communauté internationale et renforce la place de la RDC comme un pays de référence sur les questions environnementales.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que dans les jours qui ont précédé la COP, des mobilisations d'une ampleur inédite ont eu lieu à travers le pays : Kinshasa, Goma, Kisangani, Bukavu, Muanda et Mbandaka, etc, jamais le pays n'avait connu une mobilisation aussi massive et coordonnée en faveur d'une RDC sans pétrole. Au même moment, notre coalition a organisé une journée d'atelier réunissant des acteurs de la campagne Notre Terre Sans Pétrole – qui rassemble plus de 180 organisations –, des membres des communautés ainsi que plusieurs représentants du gouvernement. Cet atelier a permis d'élaborer plusieurs recommandations, aujourd'hui reprises dans cette déclaration.

Un pays-solution ne peut pas choisir le pétrole

« Mon pays est aussi victime d'une guerre écologique, en ce qu'elle détruit nos forêts, nos aires protégées, nos parcs, etc. », a déclaré le Chef de l'État lors de la session inaugurale de la COP30. Nous partageons totalement ce constat, et c'est précisément pourquoi nous ne comprenons pas la contradiction entre ces paroles fortes et la relance en mai 2025 de l'appel d'offres pour 52 nouveaux blocs pétroliers, auxquels s'ajoutent la signature des 3 contrats d'exploitation pour des blocs gaziers sur le lac Kivu.

Ces projets couvrent plus de la moitié du territoire national et menacent directement les forêts tropicales, les tourbières, les aires protégées et les zones de vie de millions de personnes. Cela contredit frontalement l'engagement que vous avez pris pour que la RDC joue un rôle moteur dans la lutte mondiale contre la crise climatique.

Pour garantir la cohérence entre les engagements devant la communauté internationale de la RDC et les décisions prises sur son territoire, votre gouvernement doit en priorité renforcer la gouvernance environnementale nationale et la participation effective des communautés. Cela implique notamment de réviser en profondeur le cadre légal du secteur pétrolier, y compris la Convention pétrolière de 1969, afin de l'aligner sur les enjeux climatiques, les droits humains et les impératifs de participation communautaire.

L'expansion pétrolière : un modèle d'injustice et de destruction

L'exemple de Muanda constitue un avertissement pour l'ensemble du pays. Après des décennies d'exploitation pétrolière, la région est marquée par la pollution des eaux, la destruction des zones de pêche, l'appauvrissement des sols, les maladies et la pauvreté. Exporter ce modèle vers le bassin du Congo, la cuvette centrale ou les zones lacustres reviendrait à étendre la destruction et l'injustice à l'ensemble du pays.

Alors même que votre gouvernement a déjà signé trois contrats d'exploitation gazière sur le lac Kivu, il engage le pays dans des projets à hauts risques climatiques et socio-environnementaux pour les populations riveraines et les écosystèmes. Avant toute nouvelle décision d'exploitation effective, des études d'impact environnemental et social réellement indépendantes, rigoureuses et publiées intégralement doivent être réalisées, et non réduites à de simples formalités administratives. Une cartographie nationale transparente, élaborée avec les communautés, doit également être établie. Elle doit intégrer les zones de vie, les terres agricoles, les espaces culturels et les zones à haute valeur écologique. Cet outil est indispensable pour éviter de nouveaux conflits, prévenir de graves violations de droits et empêcher que des décisions prises à distance ne sacrifient en silence des territoires entiers.

Les forêts, les tourbières et les eaux du Congo : un patrimoine vital

Alors que la COP30 se tient au Brésil, au cœur de l'Amazonie – la plus vaste forêt tropicale du monde –, votre gouvernement porte une responsabilité particulière en tant que pays abritant la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète. Ses forêts, ses tourbières et ses mangroves jouent un rôle essentiel pour le climat mondial et assurent la subsistance de millions de personnes.

Protéger ce patrimoine exige un renforcement effectif de la législation forestière et foncière, ainsi que la reconnaissance des droits des communautés forestières et des peuples autochtones. Ces acteurs sont les premiers gardiens des écosystèmes et les premiers touchés lorsqu'ils sont détruits.

Les communautés en première ligne : des millions de vies menacées

Les projets pétroliers ne se déroulent pas dans des espaces vides. Ils recouvrent les territoires de près de 39 millions de Congolaises et Congolais : pêcheurs du Kongo Central, agriculteurs du Grand Équateur, communautés forestières de l'Ituri et de la Tshopo, peuples autochtones de la cuvette centrale, habitants des zones lacustres de l'Est.

Le respect du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) pour toutes les communautés concernées est une obligation légale et morale. Les politiques économiques liées au secteur pétrolier doivent également intégrer la protection du pouvoir d'achat des ménages riverains et répondre aux priorités sociales des populations locales.

La véritable richesse de la RDC : sa population, ses forêts et ses eaux

Votre gouvernement ne peut construire son avenir sur l'expansion de l'exploitation pétrolière, un secteur instable, destructeur et incapable d'apporter un développement réel aux populations. La véritable richesse du pays réside dans ses ressources renouvelables, son potentiel forestier, la biodiversité exceptionnelle de ses écosystèmes et la créativité de sa population.

Nous appelons votre gouvernement à investir dans les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les forêts communautaires et les solutions fondées sur la nature. Ce choix constitue la seule voie vers un développement juste, résilient et cohérent avec les engagements climatiques du pays. Cela nécessite un modèle économique qui reflète les réalités socioculturelles congolaises et protège les terres et les ressources des communautés.

Face à l'urgence climatique, et alors que les décisions prises aujourd'hui déterminent l'avenir des générations futures, la société civile souligne que la gestion des ressources stratégiques du pays doit se faire dans un cadre garantissant la transparence, la participation des communautés concernées, et la protection des écosystèmes essentiels.

Exigences alors que la COP30 se tient au Brésil

Les organisations signataires de cette déclaration adressent les demandes suivantes au gouvernement de la RDC, alors que les négociations climatiques sont en cours à Belém :

1. L'annulation immédiate de l'appel d'offres pour les 52 blocs pétroliers et des contrats d'exploitation pour les trois blocs gaziers du lac Kivu.
2. L'établissement d'un moratoire national sur tout nouveau projet pétrolier ou gazier.
3. La protection juridique et effective des tourbières de la cuvette centrale, des forêts intactes et du "couloir vert Kivu-Kinshasa".
4. Le respect strict du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) de toutes les communautés concernées.
5. L'investissement prioritaire dans les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les forêts communautaires et les solutions fondées sur la nature.
6. La transparence totale sur tous les contrats, revenus et impacts environnementaux du secteur extractif.
7. La révision de la Convention pétrolière de 1969 pour l'aligner avec les engagements climatiques et la participation des communautés.

8. La mise en place d'études d'impact indépendantes, publiques et obligatoires avant tout projet.
9. Le renforcement de la législation forestière et foncière, avec reconnaissance des droits des communautés forestières et autochtones.
10. Une cartographie nationale transparente et participative des zones d'exploitation existantes et potentielles.

Une voix unie pour la justice climatique

Votre gouvernement a aujourd'hui la responsabilité de traduire en actes les engagements pris à Belém en se positionnant clairement comme pays-solution. Il ne peut prétendre défendre la justice climatique tout en autorisant la destruction des forêts, des mangroves, des rivières et des tourbières du pays au profit de nouveaux projets fossiles.

En renonçant à l'appel d'offres des 52 blocs pétroliers, en annulant les contrats d'exploitation gazière déjà signés sur le lac Kivu, en mettant fin à toute nouvelle exploitation pétrolière ou gazière et en engageant la RDC sur la voie d'une transition juste fondée sur ses vraies richesses – ses populations, ses forêts et ses eaux –, votre gouvernement enverrait un message fort et cohérent aux communautés comme à la communauté internationale. Un tel choix renforcerait durablement la crédibilité internationale de la RDC et son rôle de pays-solution exemplaire, en droite ligne avec les déclarations et les engagements forts assumés par le Chef de l'État à Belém.

Kinshasa & Belem, 18 novembre 2025

NOTRE TERRE SANS PÉTROLE

Coalition de plus de 180 organisations congolaises, africaines et internationales.